DECISION N° DEC 26.097/H

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX – A TITRE GRACIEUX – A L'ASSOCIATION SAHAVY

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n° 26.046/K du Conseil Municipal du 28 avril 2026 portant autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions de mise à disposition de locaux communaux, équipements sportifs et établissements scolaires de la ville de Brunoy, à titre gracieux,

VU l'arrêté n°ARR 26.416/K du 19 juin 2026 portant délégation provisoire consentie à Mme Valérie RAGOT, 1ère adjointe au Maire pour la période du 15 juillet au 15 août 2026,

VU le Contrat d'Engagement Républicain signé le 17 juillet 2026 par Monsieur Alain SENEE, Président de l'association SAHAVY,

CONSIDERANT la demande de mise à disposition de locaux communaux faite par l'association SAHAVY

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER la convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gracieux à l'Association SAHAVY annexée à la présente.

ARTICLE 2 : PRECISE qu'il n'y a pas d'incidence financière.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 26.097/H

OBJET :CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX – A TITRE GRACIEUX – A L'ASSOCIATION SAHAVY

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 23 juillet 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
La Première Adjointe,

Valérie RAGOT

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/07/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.097/H

Objet de l'acte :	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION NON EXCLUSIVE DE LOCAUX COMMUNAUX - A TITRE GRACIEUX - A L'ASSOCIATION SAHAVY
Thème Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine / 5 - Autres actes de gestion du domaine public
Transaction Préfecture :	091-219101144-20260723-BRU_AR_26268_1-AR
Date de l'acte :	23/07/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26268_1

Date de réception en Préfecture : 27 juillet 2026